



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 28 avril 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Demande d'attribution de DPU par la réserve nationale ou départementale**

### **Campagne 2011**

Les formulaires sont disponibles sur le site : <http://www.allier.pref.gouv.fr/>, auprès des organisations professionnelles agricoles et sous format papier à la DDT.

Type de programme	Conditions
Arrachage (réserve nationale)	Destiné aux exploitants qui cultivaient des parcelles en vigne ou en verger et qui les ont arrachées après le 15 mai 2010
Grands travaux (réserve nationale)	Destiné aux exploitants dont une partie des surfaces est occupée temporairement par des travaux déclarés d'utilité publique
Installation avec clauses objectivement impossible (réserve nationale)	L'exploitant doit être un « nouvel installé » au sens de la définition nationale (entre le 16 mai 2010 et le 15 mai 2011) et dans l'impossibilité objective de conclure des clauses de DPU correspondant aux surfaces sur lesquelles il s'installe entre le 16 mai 2010 et le 15 mai 2011
Veaux de boucherie (réserve nationale)	Concerne les éleveurs de veaux de boucherie dont l'activité a baissé entre la période de référence du découplage 2010 et 2008/2009 et ceux ayant débuté une activité de veaux de boucherie sans référence issue du découplage 2010.
Demande au titre de la réserve départementale	Les attributions sont conditionnées à la réglementation applicable aux dotations de DPU, aux possibilités de la réserve départementale de DPU et aux critères d'attribution qui seront définis ultérieurement.

Pour la campagne 2011, ces imprimés sont à retourner à la DDT avant **le 16 mai 2011** à l'adresse suivante :

DDT  
Service DPU  
51 Boulevard Saint Exupéry  
B.P. 110  
03403 YZEURE CEDEX

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mélanie Rebouveau ou Marie-Claude Baptiste à la DDT au 04.70.48.78.97 ou 04.70.48.77.51.